

BULLETIN MUNICIPAL OFFICIEL DE LA VILLE DE PARIS



CXXVII^e ANNEE. - N° 96

MARDI 9 DÉCEMBRE 2008

BULLETIN DEPARTEMENTAL OFFICIEL DU DEPARTEMENT DE PARIS

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

ISSN 0152 0377

SOMMAIRE DU 9 DÉCEMBRE 2008

	Pages
CONSEIL DE PARIS	
Convocations de commissions — Rectificatif au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris » en date du vendredi 5 décembre 2008.....	3330
Liste des questions de la séance du Conseil de Paris des lundi 15, mardi 16 et mercredi 17 décembre 2008 siégeant en formation de Conseil municipal	3330
MAIRIES D'ARRONDISSEMENT	
Caisse des Ecoles du 19^e arrondissement. — Organisation du second tour pour les élections des représentants du personnel au Comité Technique Paritaire de la Caisse des Ecoles (Arrêté du 10 novembre 2008)	3331
VILLE DE PARIS	
Fixation de la composition de la Commission d'Appel d'Offres de la Ville de Paris siégeant en formation de jury, relative à la désignation d'un maître d'œuvre pour l'opération de création d'une unité de vie pour 12 adolescents portant sur la restructuration du bâtiment existant avec extension et réaménagement du jardin du Foyer Melingue, 26, rue Levert, à Paris 20 ^e (Arrêté du 11 septembre 2008)	3332
Désignation d'un représentant du Maire de Paris au sein du Conservatoire National des Arts et des Métiers (C.N.A.M.) (Arrêté du 3 décembre 2008)	3332
Organisation de la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement. — (Arrêté modificatif du 26 novembre 2008)	3332
Délégation de la signature du Maire de Paris (Direction des Espaces Verts et de l'Environnement). — (Arrêté modificatif du 26 novembre 2008).....	3333
Attribution de la dénomination « square Léo FERRE » au jardin dit « Brûlon-Cîteaux », situé rue de Cîteaux, passage Brûlon, impasse Druinot, à Paris 12 ^e (Arrêté du 1 ^{er} décembre 2008)	3334

Attribution de la dénomination « Parc Clichy-Batignolles - Martin Luther King » au Parc Clichy Batignolles, situé rue Cardinet, à Paris 17^e (Arrêté du 1^{er} décembre 2008)..... 3334

Direction des Ressources Humaines. — Modification du nombre de postes et prolongation de la période d'inscription relatifs au recrutement sans concours pour l'emploi d'agents d'accueil et de surveillance de 2^e classe — spécialité médiation sociale — de la Commune de Paris (F/H) (Arrêté du 1^{er} décembre 2008)

3334

Direction des Ressources Humaines. — Ouverture d'un concours sur titres, complété d'épreuves, pour l'accès au corps des adjoints techniques de la Commune de Paris (F/H) — grade d'adjoint technique de 1^{er} classe — dans la spécialité monteur en chauffage (Arrêté du 1^{er} décembre 2008).....

3335

Direction des Ressources Humaines. — Désignation d'un chef de bureau à la Direction des Affaires Scolaires.....

3335

Direction des Ressources Humaines. — Réintégration et affectation d'une administratrice de la Ville de Paris.....

3336

Direction des Ressources Humaines. — Liste des candidats retenus pour l'accès à l'emploi de chef de service administratif de la Commune de Paris, au titre de l'année 2008

3336

Direction des Ressources Humaines. — Nominations dans l'emploi de chef de service administratif de la Commune de Paris, au titre de l'année 2008

3336

Direction des Ressources Humaines. — Liste par ordre de mérite des candidats déclarés reçus à l'issue de la sélection par la commission pour le recrutement de 14 adjoints d'animation et d'action sportive spécialité « activités sportives », ouvert à partir du 30 juillet 2008.....

3336

DEPARTEMENT DE PARIS

Délégation de la signature du Maire de Paris, Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général (Direction des Espaces Verts et de l'Environnement). — (Arrêté modificatif du 26 novembre 2008)

3336

Additif à l'arrêté du 6 octobre 2008 autorisant le budget prévisionnel 2008 du C.A.J. Robert Job situé 3, rue Charles Baudelaire, à Paris 12^e (Arrêté du 12 novembre 2008)..... 3337

PREFECTURE DE POLICE

Arrêté n° 2008-00799 accordant des récompenses pour acte de courage et de dévouement (Arrêté du 20 novembre 2008)..... 3338

Arrêté n° 2008-00821 modifiant l'arrêté n° 2008-00666 du 29 septembre 2008 réglementant les conditions de circulation, tous les dimanches et jours fériés, à compter du 5 octobre 2008, à l'occasion de la manifestation festive « Paris Respire », dans certaines voies des 3^e et 4^e arrondissements (Arrêté du 1^{er} décembre 2008) 3338

Arrêté n° 2008-00822 portant réservation d'un emplacement pour le stationnement des véhicules de la Protection Civile, à Paris 15^e (Arrêté du 1^{er} décembre 2008)..... 3339

Arrêté n° 2008-00823 modifiant la circulation et le stationnement à titre provisoire rue de Grenelle, à Paris 7^e (Arrêté du 1^{er} décembre 2008)..... 3339

Arrêté n° 2008-00826 neutralisant provisoirement le stationnement sur le côté pair de la rue Rotrou, à Paris 6^e (Arrêté du 3 décembre 2008) 3339

Liste d'immeubles faisant l'objet d'arrêtés de péril pris au titre des articles L. 511-1 à L. 511-6 du Code de la construction et de l'habitation..... 3340

Liste d'immeubles faisant l'objet d'un arrêté relatif à l'insécurité des équipements communs et d'un arrêté de péril..... 3340

Adresse d'un immeuble faisant l'objet d'un arrêté abrogeant un arrêté de péril pris au titre des articles L. 511-1 à L. 511-6 du Code de la construction et de l'habitation..... 3340

AUTRES ETABLISSEMENTS PUBLICS ORGANISMES DIVERS

Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris. — Tableau d'avancement au grade d'assistant socio-éducatif principal, au titre de l'année 2008 3340

COMMUNICATIONS DIVERSES

Recensement annuel de la population — Opération 2009 à Paris — 15 janvier/21 février..... 3340

Direction des Ressources Humaines. — Avis modificatif portant sur le recrutement sans concours pour 50 emplois d'agents d'accueil et de surveillance de 2^e classe de la Commune de Paris (F/H), spécialité médiation sociale 3341

Direction des Ressources Humaines. — Avis d'ouverture d'un concours sur titres complété d'épreuves pour l'accès au corps des adjoints techniques de la Commune de Paris (F/H) — grade d'adjoint technique de 1^{er} classe — dans la spécialité monteur en chauffage..... 3341

Direction des Ressources Humaines. — Avis d'ouverture de deux concours pour l'accès au corps des adjoints techniques (F/H) de la Commune de Paris, grade adjoint technique principal de 2^e classe — spécialité électricien spécialiste en automobile. — Rappel 3342

Direction des Ressources Humaines. — Avis d'ouverture d'un concours sur titres interne pour l'accès au corps des cadres de santé (F/H) du Département de Paris dans la spécialité infirmier. — Rappel 3342

POSTES A POURVOIR

Direction des Affaires Culturelles. — Avis de vacance d'un poste d'agent de catégorie A (F/H)..... 3342

Direction de la Voirie et des Déplacements. — Avis de vacance d'un poste de catégorie A (F/H) — Ingénieur des travaux ou Agent contractuel de catégorie A..... 3343

Direction du Patrimoine et de l'Architecture. — Avis de vacance de deux postes d'administrateurs ou d'attachés principaux d'administrations parisiennes (F/H)..... 3343

Direction de la Propreté et de l'Eau. — Avis de vacance d'un poste d'administrateur (F/H) de la Ville de Paris ou d'attaché principal d'administrations parisiennes (F/H)..... 3343

Direction des Systèmes et Technologies de l'Informatique. — Avis de vacance d'un poste d'agent de catégorie B (F/H)..... 3343

Direction de la Prévention et de la Protection. — Avis de vacance de deux postes d'agent de catégorie B (F/H)..... 3343

Direction des Finances. — Avis de vacance de deux postes d'agent de catégorie B (F/H) 3344

Direction de la Jeunesse et des Sports. — Avis de vacance de deux postes d'agent de catégorie B (F/H)..... 3344

CONSEIL DE PARIS

Convocations de commissions — Rectificatif au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris » en date du vendredi 5 décembre 2008.

A la page 3307, concernant le Mercredi 10 décembre 2008, à 18 h,

Il convenait d'indiquer :

— 18 h — 3^e Commission du Conseil Municipal.

— 18 h — 3^e Commission du Conseil Général.

Le reste sans changement.

Liste des questions de la séance du Conseil de Paris des lundi 15, mardi 16 et mercredi 17 décembre 2008 siégeant en formation de Conseil municipal.

I - Questions du groupe U.M.P.P.A. :

QOC 2008-187 Question de Mme Hélène MACE de LEPINAY, M. Thierry COUDERT et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris concernant les ateliers d'artistes de la Ville de Paris.

QOC 2008-188 Question de Mme Brigitte KUSTER à M. le Préfet de Police relative au développement de la prostitution avenue de Clichy.

QOC 2008-189 Question de Mme Brigitte KUSTER à M. le Maire de Paris relative à l'insertion de la collecte pneumatique dans la Z.A.C. « Clichy-Batignolles ».

QOC 2008-190 Question de Mme Brigitte KUSTER à M. le Maire de Paris relative au droit de préemption exercé par la Ville de Paris dans le 17^e arrondissement.

QOC 2008-191 Question de M. Jérôme DUBUS et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris sur les mesures envisagées pour éviter au maximum les nuisances consécutives au vaste chantier qui va débiter sur la Z.A.C. « Batignolles-Clichy-Cardinet ».

QOC 2008-192 Question de M. Jérôme DUBUS et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris sur l'utilisation des canaux pour le trafic du fret.

QOC 2008-193 Question de Mme Laurence DOUVIN et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris sur la communication des plans relatifs à certaines délibérations.

QOC 2008-194 Question de Mme Laurence DOUVIN et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris sur les mesures à prendre pour faciliter la fluidité de la circulation lors du montage et du démontage des expositions au Palais des Congrès de la porte Maillot (17^e).

QOC 2008-195 Question de M. Pierre Christian TAITTINGER à M. le Maire de Paris sur le résultat des essais effectués par les services municipaux concernant les nouvelles techniques d'entourage et de protection des arbres sur la voie publique.

QOC 2008-196 Question de M. Pierre Christian TAITTINGER à M. le Maire de Paris sur l'évolution des modes d'information et de signalisation à l'attention des usagers du métro.

QOC 2008-197 Question de M. Pierre Christian TAITTINGER à M. le Maire de Paris concernant les montants des crédits affectés au petit entretien des chaussées et des trottoirs du 16^e arrondissement.

QOC 2008-198 Question de M. Claude GOASGUEN, Mme Danièle GIAZZI, M. Bernard DEBRÉ, Mmes Céline BOULAY-ESPERONNIER, Marie-Laure HAREL, M. Pierre GABORIAU, Mme Valérie HOFFENBERG, MM. Pierre AURIACOMBE, Eric HÉLARD et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Préfet de Police concernant les dispositifs de sécurité mis en place autour du Parc des Princes, lors des matchs de football.

QOC 2008-199 Question de M. Claude GOASGUEN, Mme Danièle GIAZZI, M. Bernard DEBRÉ, Mmes Céline BOULAY-ESPERONNIER, Marie-Laure HAREL, M. Pierre GABORIAU, Mme Valérie HOFFENBERG, MM. Pierre AURIACOMBE, Eric HÉLARD et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris relative au redéploiement sur le 16^e arrondissement des agents municipaux libérés de leur activité de collecte sur les arrondissements pour lesquels cette mission va être privatisée.

QOC 2008-200 Question de M. Claude GOASGUEN, Mme Danièle GIAZZI, M. Bernard DEBRÉ, Mmes Céline BOULAY-ESPERONNIER, Marie-Laure HAREL, M. Pierre GABORIAU, Mme Valérie HOFFENBERG, MM. Pierre AURIACOMBE, Eric HÉLARD et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris concernant la recherche d'un local associatif pour l'Association « A.M.S.A.D.-A.D.M.R. ».

QOC 2008-201 Question de Mme Emmanuelle DAUVERGNE et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris relative aux loyers pratiqués par la SGIM dans son parc de 56 immeubles à loyer libre, voué à faire l'objet d'un conventionnement en logements sociaux.

QOC 2008-202 Question de Mme Claude-Annick TISSOT et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Préfet de Police concernant l'insécurité croissante sur les trottoirs des immeubles 2, 4 et 6 place Léon-Blum (11^e).

II - Questions du groupe Centre et Indépendants :

QOC 2008-203 Question de M. Yves POZZO di BORGIO et des membres du groupe Centre et Indépendants à M. le Maire de Paris et à M. le Préfet de Police concernant des renforts de police sur le Champ-de-Mars et dans les quartiers avoisinants.

QOC 2008-204 Question de M. Yves POZZO di BORGIO et des membres du groupe Centre et Indépendants à M. le Maire de Paris concernant la prolifération des rats dans les parcs et jardins de la Capitale et des conséquences au niveau de la santé et de l'environnement.

III - Question du groupe « Les Verts » :

QOC 2008-185 Question de M. Yves CONTASSOT et des membres du groupe « Les Verts » à M. le Maire de Paris relative aux seuils du Plan Climat Parisien.

QOC 2008-186 Question de M. Yves CONTASSOT et des membres du groupe « Les Verts » à M. le Maire de Paris relative à la sécurité de la rue de Croulebarbe (13^e).

MAIRIES D'ARRONDISSEMENT

Caisse des Ecoles du 19^e arrondissement. — Organisation du second tour pour les élections des représentants du personnel au Comité Technique Paritaire de la Caisse des Ecoles.

Le Maire du 19^e arrondissement,
Président du Comité de Gestion
de la Caisse des Ecoles du 19^e,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-16 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 82-452 du 28 mai 1982 modifié, relatif aux Comités Techniques Paritaires ;

Vu le décret n° 85-565 du 30 mai 1985 relatif aux Comités Techniques Paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

Vu le décret n° 94-415 du 24 mai 1994 portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes ;

Vu le statut particulier du personnel des restaurants scolaires de la Caisse des Ecoles ;

Considérant le seuil de 50 % de votants non atteint au premier tour des élections à la date du 6 novembre 2008 ;

Arrête :

Article premier. — Il y a lieu de procéder à un second tour pour les élections des représentants du personnel au Comité Technique Paritaire de la Caisse des Ecoles du 19^e. Le second tour est fixé le : lundi 12 janvier 2009, de 9 h à 15 h.

Art. 2. — Toutes les organisations syndicales peuvent présenter une liste de candidats.

Art. 3. — Les déclarations de candidatures et profession de foi devront parvenir au secrétariat de la Caisse des Ecoles le vendredi 12 décembre 2008, à 16 h, au plus tard.

Les listes de candidats seront affichées le 15 décembre 2008.

Art. 4. — Le bureau de vote pour les élections au C.T.P. sera constitué :

- du Directeur de la Caisse des Ecoles du 19^e arrondissement, Président du bureau de vote,
- du Responsable des Ressources Humaines, suppléant,
- de deux agents de la Caisse des Ecoles du 19^e de chaque liste présentée, assesseur et suppléant.

Art. 5. — La commission chargée du dépouillement sera constituée :

- du Directeur de la Caisse des Ecoles du 19^e arrondissement, Président du bureau de vote,
- du représentant habilité à représenter la liste présentée par chaque organisation syndicale.

Fait à Paris, le 10 novembre 2008

Roger MADEC

VILLE DE PARIS

Fixation de la composition de la Commission d'Appel d'Offres de la Ville de Paris siégeant en formation de jury, relative à la désignation d'un maître d'œuvre pour l'opération de création d'une unité de vie pour 12 adolescents portant sur la restructuration du bâtiment existant avec extension et réaménagement du jardin du Foyer Melingue, 26, rue Levert, à Paris 20^e.

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2122-18 ;

Vu le décret 2006-975 du 1^{er} août 2006 portant Code des marchés publics, et notamment ses articles 22, 25 et 74 III ;

Vu l'arrêté en date du 17 avril 2008 donnant délégation de pouvoir à Mme Camille MONTACIÉ pour la présidence de la Commission d'Appel d'Offres de la Ville de Paris ;

Vu l'arrêté en date du 11 avril 2008 chargeant Mme Camille MONTACIÉ, adjointe au Maire, de toutes les questions relatives aux marchés, au bureau des temps et à l'accueil des usagers ;

Arrête :

Article premier. — La composition de la Commission d'Appel d'Offres de la Ville de Paris siégeant en formation de jury relative à la désignation d'un maître d'œuvre pour l'opération de création d'une unité de vie pour 12 adolescents portant sur la restructuration du bâtiment existant avec extension et réaménagement du jardin du Foyer Melingue, 26, rue Levert, à Paris (75020), est fixée dans les conditions suivantes :

- les membres de la Commission d'Appel d'Offres de la Ville de Paris,
- au titre des maîtres d'œuvre, trois architectes DPLG :
 - Mme Béatrice MOUTON,
 - M. Olivier PALATRE,
 - M. Philippe ROUSSEL.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 11 septembre 2008

Pour le Maire de Paris
et par délégation,
*L'Adjointe au Maire chargée
de toutes les questions relatives aux marchés,
au bureau des temps et à l'accueil des usagers*

Camille MONTACIÉ

Désignation d'un représentant du Maire de Paris au sein du Conservatoire National des Arts et des Métiers (C.N.A.M.).

Le Maire de Paris,

Vu le Code des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2122-18 et L. 2122-25 ;

Vu le décret du 22 avril 1988 relatif au C.N.A.M. et notamment son article 9 ;

Arrête :

Article premier. — M. Jean-Louis MISSIKA, Adjoint au Maire chargé de l'innovation, de la recherche et des universités, est désigné pour me représenter au sein du Conservatoire National des Arts et des Métiers (C.N.A.M.).

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Art. 3. — Ampliation du présent arrêté sera adressée à :
— M. le Préfet de la Région d'Ile-de-France, Préfet de Paris,
— l'intéressé.

Fait à Paris, le 3 décembre 2008

Bertrand DELANOË

Organisation de la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement. — Modificatif.

Le Maire de Paris,

Vu la loi n° 82-1169 du 31 décembre 1982 relative à l'organisation administrative de Paris, Marseille, Lyon et des Etablissements Publics de coopération intercommunale ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la convention du 22 janvier 1985 relative au concours apporté par la Commune de Paris au Département de Paris pour l'exercice de ses compétences ;

Vu l'arrêté du 15 juillet 2002 fixant la structure générale des services de la Mairie de Paris, modifié successivement par les arrêtés municipaux des 26 mai 2003, 23 juillet 2004 et 8 juin 2007 ;

Vu l'arrêté du 22 février 2007 modifié le 26 mars 2008, fixant la nouvelle organisation de la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement ;

Vu l'avis émis par le Comité Technique Paritaire de la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement en sa séance du 27 octobre 2008 ;

Sur la proposition de la Secrétaire Générale de la Ville de Paris ;

Arrête :

Article premier. — L'arrêté du 22 février 2007 modifié le 26 mars 2008, fixant la nouvelle organisation de la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement est modifié ainsi qu'il suit :

A l'article 1 :

Alinéa 2 : Les services supports

Alinéa 2.5. : La Mission Informatique et Télécommunications (M.I.T.)

Remplacer :

— d'une cellule de gestion administrative, en charge des budgets, achats, stocks, accueil téléphonique, inventaire et attribution,

— d'une cellule de gestion technique, en charge du câblage, de l'installation, du dépannage et du déploiement, cellule qui est organisée en deux pôles Est et Ouest.

Par :

— d'une cellule de gestion administrative, en charge des budgets, achats, stocks, inventaire et attribution,

— d'une cellule de gestion technique, en charge du câblage, de l'installation, du dépannage, du déploiement et de l'accueil téléphonique, cellule qui est organisée en deux pôles Est et Ouest.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Art. 3. — La Secrétaire Générale de la Ville de Paris et la Directrice des Espaces Verts et de l'Environnement sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 26 novembre 2008

Bertrand DELANOË

Délégation de la signature du Maire de Paris (Direction des Espaces Verts et de l'Environnement). — Modificatif.

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2511-27 ;

Vu la délibération en date du 21 mars 2008, par laquelle le Conseil de Paris a donné au Maire de Paris délégation de pouvoir en ce qui concerne les actes énumérés à l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et l'a autorisé à déléguer sa signature en ces matières aux responsables des services de la Ville de Paris ;

Vu l'arrêté du 15 juillet 2002 modifié, portant réforme des structures générales des services de la Ville de Paris ;

Vu l'arrêté du 22 février 2007 modifié, fixant l'organisation de la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement ;

Vu l'arrêté du 30 juillet 2008 portant délégation de signature à la Directrice des Espaces Verts et de l'Environnement ainsi qu'à certains de ses collaborateurs ;

Sur la proposition de la Secrétaire Générale de la Ville de Paris ;

Arrête :

Article premier. — L'arrêté du 30 juillet 2008 portant délégation de signature à la Directrice des Espaces Verts et de l'Environnement ainsi qu'à certains de ses collaborateurs est modifié ainsi qu'il suit :

A l'article 1^{er} :

Ajouter :

— (...) et, en cas d'absence ou d'empêchement, à Mme Patricia ORSINI, Directrice de la Commune de Paris, Adjointe chargée de la coordination administrative, et à M. Jean OLIVIER (...).

A l'article 6 :

Service des Affaires Juridiques et Financières :

Ajouter :

— M. Batiste THIBIERGE, secrétaire administratif d'administrations parisiennes de classe normale, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Clotilde DELARUE.

Service des Ressources Humaines :

Enlever :

— Mlle Caroline GROS, secrétaire administratif d'administrations parisiennes de classe exceptionnelle, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier HUWART,

— Mlle Isabelle DOUINE, attachée d'administrations parisiennes, en cas d'absence ou d'empêchement de Mlle Sandra COCHAIS.

Service Exploitation des Jardins :

Ajouter :

— M. Alain SCHNEIDER, attaché d'administrations parisiennes, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sophie GODARD.

Remplacer :

— M. Didier JACQUIN, ingénieur des travaux

Par :

— M. Didier JACQUIN, ingénieur divisionnaire des travaux

Ajouter :

— Mlle Audrey HENRY, attachée d'administrations parisiennes, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Marc VALLET.

Service de l'Arbre et des Bois :

Ajouter :

— M. Denis VASSEUR, chef d'exploitation, et M. Emmanuel AUBER, attaché d'administrations parisiennes, chef du pôle administratif, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Louis-Marie PAQUET.

Remplacer :

— M. Alain BUTAT par M. Serge BROUTY, ingénieur divisionnaire des travaux, chef de la Division Nord.

A l'article 7 :

Remplacer :

— Mlle Ghislaine LE FORESTIER, attachée d'administrations parisiennes, conservatrice du cimetière parisien de Pantin et en cas d'empêchement, Mlle Julie CAZENAVES, ingénieure des travaux et, sauf en ce qui concerne l'acte 8 de l'article 4, Mme Agnès SAMUT, secrétaire administrative de classe supérieure.

Par :

— Mlle Julie CAZENAVES, ingénieure des travaux, conservatrice du cimetière parisien de Pantin et, sauf en ce qui concerne l'acte 8 de l'article 4, Mme Agnès SAMUT, secrétaire administrative de classe supérieure.

Service des Sciences et Techniques du végétal :*Remplacer :*

— Mme Caroline LOHOU, ingénieure des travaux

Par :

— Mme Caroline LOHOU, ingénieure divisionnaire des travaux

A l'article 8 :

Enlever :

— Mlle Caroline GROS, secrétaire administratif d'administrations parisiennes de classe exceptionnelle, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier HUWART.

— Mlle Isabelle DOUINE, attachée d'administrations parisiennes, en cas d'absence ou d'empêchement de Mlle Sandra COCHAIS.

A l'article 9 :

Ajouter :

— Mme Ghislaine GEFFROY (...) et, en cas d'absence ou d'empêchement, à Mme Patricia ORSINI, Directrice de la Commune de Paris, Adjointe chargée de la coordination administrative, et à M. Jean OLIVIER (...).

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Art. 3. — Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

— M. le Préfet de la Région d'Ile-de-France, Préfet de Paris ;

— M. le Receveur Général des Finances ;

— Aux intéressés.

Fait à Paris, le 26 novembre 2008

Bertrand DELANOË

Attribution de la dénomination « square Léo FERRE » au jardin dit « Brûlon-Cîteaux », situé rue de Cîteaux, passage Brûlon, impasse Druinot, à Paris 12^e.

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n° 55-22 du 4 janvier 1955 portant réforme de la publicité foncière ;

Vu l'arrêté préfectoral du 14 mai 1956 portant réglementation de la dénomination des voies de Paris, publiques et privées ;

Vu l'avis du Conseil du 12^e arrondissement en date du 13 octobre 2008 ;

Vu la délibération du Conseil de Paris 2008 DEVE 157 en date des 20 et 21 octobre 2008 relative à l'attribution de la dénomination « square Léo FERRE » au jardin dit « Brûlon-Cîteaux », situé rue de Cîteaux, passage Brûlon, impasse Druinot, à Paris 12^e ;

Vu le rapport de la Directrice des Espaces Verts et de l'Environnement ;

Arrête :

Article premier. — La dénomination « square Léo FERRE » est attribuée au jardin dit « Brûlon-Cîteaux », situé rue de Cîteaux, passage Brûlon, impasse Druinot, à Paris 12^e.

Art. 2. — Les feuilles parcellaires 93D1 93D3 de la collection minute du plan de Paris au 1/500^e visées à l'arrêté préfectoral du 14 mai 1956 sont modifiées en conséquence.

Art. 3. — La Directrice de l'Urbanisme et la Directrice des Espaces Verts et de l'Environnement de la Ville de Paris sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris » et dont la copie sera adressée, d'une part, à M. le Chef des Services Fiscaux, Directeur des Services Fonciers de Paris (service du cadastre) et, d'autre part, à chacun des services intéressés des administrations concernées.

Fait à Paris, le 1^{er} décembre 2008

Bertrand DELANOË

Attribution de la dénomination « Parc Clichy-Batignolles - Martin Luther King » au Parc Clichy Batignolles, situé rue Cardinet, à Paris 17^e.

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n° 55-22 du 4 janvier 1955 portant réforme de la publicité foncière ;

Vu l'arrêté préfectoral du 14 mai 1956 portant réglementation de la dénomination des voies de Paris, publiques et privées ;

Vu l'avis du Conseil du 17^e arrondissement en date du 13 octobre 2008 ;

Vu la délibération du Conseil de Paris 2008 DEVE 151 en date des 20 et 21 octobre 2008 relative à l'attribution de la dénomination « Parc Clichy-Batignolles - Martin Luther King » au Parc Clichy Batignolles, situé rue Cardinet, à Paris 17^e ;

Vu le rapport de la Directrice des Espaces Verts et de l'Environnement ;

Arrête :

Article premier. — La dénomination « Parc Clichy-Batignolles - Martin Luther King » est attribuée au Parc Clichy Batignolles, situé rue Cardinet, à Paris 17^e.

Art. 2. — La Directrice de l'Urbanisme et la Directrice des Espaces Verts et de l'Environnement de la Ville de Paris sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris » et dont la copie sera adressée, d'une part, à M. le Chef des Services Fiscaux, Directeur des Services Fonciers de Paris (service du cadastre) et, d'autre part, à chacun des services intéressés des administrations concernées.

Fait à Paris, le 1^{er} décembre 2008

Bertrand DELANOË

Direction des Ressources Humaines. — Modification du nombre de postes et prolongation de la période d'inscription relatifs au recrutement sans concours pour l'emploi d'agents d'accueil et de surveillance de 2^e classe — spécialité médiation sociale — de la Commune de Paris (F/H).

Le Maire de Paris,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 118 ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat, notamment son article 20 ;

Vu le décret n° 85-1229 du 20 novembre 1985 modifié, relatif aux conditions générales de recrutement des agent(e)s de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 94-415 du 24 mai 1994 modifié, portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes ;

Vu la délibération DRH 31 des 16 et 17 juillet 2007 modifiée, portant dispositions relatives aux modalités de recrutement sans concours dans certains corps de fonctionnaires de catégorie C de la Commune de Paris, et notamment son article 1^{er} ;

Vu la délibération DRH 40 des 16 et 17 juillet 2007 fixant le statut particulier applicable au corps des agents d'accueil et de surveillance de la Commune de Paris ;

Vu l'arrêté du 16 octobre 2008 portant ouverture d'un recrutement sans concours pour l'emploi d'agents d'accueil et de surveillance de 2^e classe — spécialité médiation sociale — de la Commune de Paris (F/H), à partir du 12 janvier 2009 ;

Arrête :

Article premier. — L'article 1^{er} de l'arrêté du 16 octobre 2008 portant ouverture d'un recrutement sans concours pour l'emploi d'agents d'accueil et de surveillance de 2^e classe — spécialité médiation sociale — de la Commune de Paris (F/H), à partir du 12 janvier 2009, est modifié en ce sens que le nombre de postes à pourvoir est porté à 50.

La période d'inscription est prolongée jusqu'au 23 décembre 2008, délai de rigueur.

Art. 2. — Le Directeur des Ressources Humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 1^{er} décembre 2008

Pour le Maire de Paris
et par délégation,
*Le Directeur Adjoint,
chargé de la Sous-Direction du Développement
des Ressources Humaines*

Philippe SANSON

Direction des Ressources Humaines. — Ouverture d'un concours sur titres, complété d'épreuves, pour l'accès au corps des adjoints techniques de la Commune de Paris (F/H) — grade d'adjoint technique de 1^{re} classe — dans la spécialité monteur en chauffage.

Le Maire de Paris,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 118 ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat, notamment son article 20 ;

Vu le décret n° 85-1229 du 20 novembre 1985 modifié, relatif aux conditions générales de recrutement des agents de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 94-415 du 24 mai 1994 modifié, portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes ;

Vu la délibération DRH 108 des 15 et 16 décembre 2003 relative aux modalités d'établissement et d'utilisation des listes complémentaires pour les recrutements par voie de concours ;

Vu la délibération DRH 16 des 16 et 17 juillet 2007 fixant le statut particulier applicable au corps des adjoints techniques de la Commune de Paris ;

Vu la délibération DRH 66 des 16 et 17 juillet 2007 fixant la liste des spécialités professionnelles exercées par les adjoints techniques de la Commune de Paris ;

Vu la délibération DRH 88 des 12 et 13 novembre 2007 portant fixation du règlement général du concours pour l'accès au grade d'adjoint technique de 1^{re} classe du corps des adjoints techniques de la Commune de Paris ;

Vu la délibération DRH 43 des 29 et 30 septembre 2008 portant fixation du programme des épreuves du concours d'accès au corps des adjoints techniques de la Commune de Paris — grade d'adjoint technique de 1^{re} classe — dans la spécialité monteur en chauffage ;

Arrête :

Article premier. — Un concours sur titres, complété d'épreuves, sera ouvert, pour l'accès au corps des adjoints techniques de la Commune de Paris (F/H) — grade d'adjoint technique de 1^{re} classe — dans la spécialité monteur en chauffage, à partir du 11 mai 2009 à Paris ou en proche banlieue pour 10 postes.

Art. 2. — Les candidat(e)s pourront s'inscrire du 2 février au 5 mars 2009 inclus par voie télématique sur www.paris.fr ou sur www.recrutement.paris.fr.

Les dossiers d'inscription pourront également être retirés ou demandés du 2 février au 5 mars 2009 inclus à la Direction des Ressources Humaines — Bureau du recrutement et des concours — 2, rue de Lobau, 75004 Paris, de 9 h à 17 h, excepté les samedis, dimanches et jours fériés. Les demandes d'inscription devront être établies au moyen des dossiers de candidatures originaux, propres à ce concours, délivrés par la Ville de Paris.

Les demandes de dossiers adressées par voie postale devront être accompagnées d'une enveloppe, format 32 x 22,5, libellée aux nom et prénom du (de la) candidat(e) et affranchie à 2,18 €.

Feront l'objet d'un rejet, les dossiers d'inscription renvoyés par voie télématique, déposés ou expédiés par voie postale à la Direction des Ressources Humaines après le 5 mars 2009 (délai de rigueur, le cachet de la poste faisant foi).

Art. 3. — La composition du jury sera fixée par un arrêté ultérieur.

Art. 4. — Le Directeur des Ressources Humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 1^{er} décembre 2008

Pour le Maire de Paris
et par délégation,
*Le Directeur Adjoint
chargé de la Sous-Direction du Développement
des Ressources Humaines*

Philippe SANSON

Direction des Ressources Humaines. — Désignation d'un chef de bureau à la Direction des Affaires Scolaires.

Par arrêté en date du 26 novembre 2008,

— Mlle Fanny AZEMA, attachée principale d'administrations parisiennes, à la Direction des Affaires Scolaires, est désignée en qualité de chef du bureau de gestion des personnels au sein du service des ressources humaines, à compter du 1^{er} décembre 2008.

Direction des Ressources Humaines. — Réintégration et affectation d'une administratrice de la Ville de Paris.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 28 novembre 2008 :

Mme Christine WEISROCK, administratrice hors classe de la Ville de Paris, est, à compter du 1^{er} décembre 2008, réintégrée dans son corps d'origine et rattachée pour sa gestion à la Direction des Ressources Humaines.

A compter du 1^{er} décembre 2008, Mme Christine WEISROCK est mise, en tant que de besoin, à disposition du Département de Paris, pour y exercer les fonctions départementales qui lui seront confiées.

Direction des Ressources Humaines. — Liste des candidats retenus pour l'accès à l'emploi de chef de service administratif de la Commune de Paris, au titre de l'année 2008.

Liste des candidats retenus (par ordre alphabétique) par le Comité de Sélection réuni ce jour pour l'accès à l'emploi de chef de service administratif de la Commune de Paris :

- M. Gilles BOURDONCLE
- M. Pierre BOURRIAUD
- Mme Annie BRETECHER
- M. Didier DORLEANS
- Mme Isabelle GUILLOTIN DE CORSON
- Mme Véronique JEANNIN.

Liste arrêtée à 6 (six) noms.

Fait à Paris, le 23 octobre 2008

*Le Président du Comité de Sélection,
Secrétaire Général Adjoint de la Ville de Paris*

Jean-François DANON

Direction des Ressources Humaines. — Nominations dans l'emploi de chef de service administratif de la Commune de Paris, au titre de l'année 2008.

Par arrêtés en date du 7 novembre 2008 :

— M. Gilles BOURDONCLE, attaché principal d'administrations parisiennes à la Direction de la Jeunesse et des Sports, est détaché dans l'emploi de chef de service administratif de la Commune de Paris, à compter du 1^{er} janvier 2008.

— M. Pierre BOURRIAUD, attaché principal d'administrations parisiennes à la Direction de la Décentralisation et des relations avec les Associations, les Territoires et les Citoyens, est détaché dans l'emploi de chef de service administratif de la Commune de Paris, à compter du 1^{er} janvier 2008.

— Mme Annie BRETECHER, attachée principale d'administrations parisiennes à la Direction de l'Urbanisme, est détachée dans l'emploi de chef de service administratif de la Commune de Paris, à compter du 1^{er} janvier 2008.

— M. Didier DORLEANS, attaché principal d'administrations parisiennes à la Direction des Affaires Scolaires, est détaché dans l'emploi de chef de service administratif de la Commune de Paris, à compter du 1^{er} janvier 2008.

— Mme Isabelle GUILLOTIN DE CORSON, attachée principale d'administrations parisiennes à la Direction des Ressources Humaines, est détachée dans l'emploi de chef de service administratif de la Commune de Paris, à compter du 7 septembre 2008.

— Mme Véronique JEANNIN, attachée principale d'administrations parisiennes au Secrétariat Général de la Ville de Paris, est détachée dans l'emploi de chef de service administratif de la Commune de Paris, à compter du 1^{er} janvier 2008.

Direction des Ressources Humaines. — Liste par ordre de mérite des candidats déclarés reçus à l'issue de la sélection par la commission pour le recrutement de 14 adjoints d'animation et d'action sportive spécialité « activités sportives », ouvert à partir du 30 juillet 2008.

- 1 — M. SIBA Marius
- 2 — M. LAPEYRONIE Jean-Benoît
- 3 — M. DIMANCHE Pierre
- 4 — M. BOUDILI Mohamed
- 5 — M. ALHAMIDI Soid
- 6 — Mme DOUCOURE Tenemba
- 7 — M. NIAKATE Bandiougou
- 8 — M. HENNIENE Beladj Ali
- 9 — M. TAMINE Mahdi
- 10 — M. NIAKI Syliman.

Arrête la présente liste à 10 (dix) noms.

Fait à Paris, le 26 novembre 2008

La Présidente de la Commission

Guislain LOBRY

DEPARTEMENT DE PARIS

Délégation de la signature du Maire de Paris, Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général (Direction des Espaces Verts et de l'Environnement). — Modificatif.

Le Maire de Paris,
Président du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Général,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 3221-1, L. 3221-2, L. 3221-3, L. 3411-1 et L. 3412-1 ;

Vu la délibération en date du 21 mars 2008, par laquelle le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général a donné au Maire de Paris, Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général, délégation de pouvoir dans les conditions de l'article L. 3121-22 du Code général des collectivités territoriales sur les matières visées aux articles L. 3211-2, L. 3221-11, L. 3221-12 et L. 3221-1 du même code ;

Vu les arrêtés de nomination et de mise à disposition du Département de Paris, en tant que de besoin, de certains fonctionnaires et agents de la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement ;

Vu l'arrêté du 15 juillet 2002 modifié, fixant la structure générale des services de la Ville de Paris ;

Vu l'arrêté du 22 février 2007 modifié, fixant l'organisation de la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement ;

Vu l'arrêté du 30 juillet 2008, par lequel le Maire de Paris, Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général, a délégué sa signature à la Directrice des Espaces Verts et de l'Environnement ainsi qu'à certains de ses collaborateurs ;

Sur la proposition du Directeur Général des Services administratifs du Département de Paris ;

Arrête :

Article premier. — L'arrêté du 30 juillet 2008, par lequel le Maire de Paris, Président du Conseil de Paris siégeant en forma-

tion de Conseil Général, a délégué sa signature à la Directrice des Espaces Verts et de l'Environnement ainsi qu'à certains de ses collaborateurs, est modifié ainsi qu'il suit :

A l'article 1^{er} :

Ajouter :

— (...) et, en cas d'absence ou d'empêchement, à Mme Patricia ORSINI, Directrice de la Commune de Paris, Adjointe chargée de la coordination administrative, et à M. Jean OLIVIER (...).

A l'article 6 :

Service des Affaires Juridiques et Financières :

Ajouter :

— M. Batiste THIBIERGE, secrétaire administratif d'administrations parisiennes de classe normale, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Clotilde DELARUE.

Service des Ressources Humaines :

Enlever :

— Mlle Caroline GROS, secrétaire administratif d'administrations parisiennes de classe exceptionnelle, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier HUWART.

— Mlle Isabelle DOUINE, attachée d'administrations parisiennes, en cas d'absence ou d'empêchement de Mlle Sandra COCHAIS.

Service Exploitation des Jardins :

Ajouter :

— M. Alain SCHNEIDER, attaché d'administrations parisiennes, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sophie GODARD.

Remplacer :

— M. Didier JACQUIN, ingénieur des travaux

Par :

— M. Didier JACQUIN, ingénieur divisionnaire des travaux

Ajouter :

— Mlle Audrey HENRY, attachée d'administrations parisiennes, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Marc VALLET.

Service de l'Arbre et des Bois :

Ajouter :

— M. Denis VASSEUR, chef d'exploitation, et M. Emmanuel AUBER, attaché d'administrations parisiennes, chef du pôle administratif, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Louis-Marie PAQUET.

Remplacer :

— M. Alain BUTAT par M. Serge BROUTY, ingénieur divisionnaire des travaux, chef de la Division Nord

A l'article 7 :

Remplacer :

— Mlle Ghislaine LE FORESTIER, attachée d'administrations parisiennes, conservatrice du cimetière parisien de Pantin et en cas d'empêchement, Mlle Julie CAZENAVES, ingénieure des travaux et, sauf en ce qui concerne l'acte 8 de l'article 4, Mme Agnès SAMUT, secrétaire administrative de classe supérieure.

Par :

— Mlle Julie CAZENAVES, ingénieure des travaux, conservatrice du cimetière parisien de Pantin et, sauf en ce qui concerne l'acte 8 de l'article 4, Mme Agnès SAMUT, secrétaire administrative de classe supérieure.

Service des Sciences et Techniques du végétal :

Remplacer :

— Mme Caroline LOHOU, ingénieure des travaux

Par :

— Mme Caroline LOHOU, ingénieure divisionnaire des travaux

A l'article 8 :

Enlever :

— Mlle Caroline GROS, secrétaire administratif d'administrations parisiennes de classe exceptionnelle, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier HUWART.

— Mlle Isabelle DOUINE, attachée d'administrations parisiennes, en cas d'absence ou d'empêchement de Mlle Sandra COCHAIS.

A l'article 9 :

Ajouter :

— Mme Ghislaine GEFFROY (...) et, en cas d'absence ou d'empêchement, à Mme Patricia ORSINI, Directrice de la Commune de Paris, adjointe chargée de la coordination administrative, et à M. Jean OLIVIER (...).

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Départemental Officiel du Département de Paris ».

Art. 3. — Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

— M. le Préfet de la Région d'Ile-de-France, Préfet du Département de Paris ;

— Mme la Directrice Générale des Services administratifs du Département de Paris ;

— M. le Directeur des Ressources Humaines ;

— aux intéressés.

Fait à Paris, le 26 novembre 2008

Bertrand DELANOË

Additif à l'arrêté du 6 octobre 2008 autorisant le budget prévisionnel 2008 du C.A.J. Robert Job situé 3, rue Charles Baudelaire, à Paris 12^e.

Le Maire de Paris,
Président du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Général,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 3411-1 et suivants ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles en son livre II, titre III et en son livre III, notamment les articles R. 314-1 et suivants et R. 351-1 et suivants ;

Vu la convention conclue le 27 juin 2006 entre M. le Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général et l'Association « Œuvre de Secours aux Enfants » pour son C.A.J. Robert Job sis 3, rue Charles Baudelaire, 75012 Paris ;

Vu l'arrêté en date du 6 octobre 2008 autorisant le budget prévisionnel 2008 du C.A.J. Robert Job ;

Sur proposition de la Directrice Générale de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé ;

Arrête :

Article premier. — Il est inséré à l'article 2 de l'arrêté du 6 octobre 2008 autorisant le budget prévisionnel 2008 du C.A.J. Robert Job situé 3, rue Charles Baudelaire, à Paris 12^e, la mention suivante :

« La somme prévisionnelle imputable au Département de Paris pour ses 14 ressortissants, au titre de l'aide sociale, est de 250 758,68 € ».

Art. 2. — Les recours éventuels contre le présent arrêté doivent être formés auprès du Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale de Paris (Secrétariat : Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales d'Ile-de-France — 58-62, rue de Mouzaïa, 75935 Paris Cedex 19), dans le délai franc d'un mois à compter de sa notification pour les personnes auxquelles il a été notifié, ou de sa publication pour les autres personnes.

Art. 3. — La Directrice Générale de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Départemental Officiel du Département de Paris ».

Fait à Paris, le 12 novembre 2008

Pour le Maire de Paris,
Président du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Général
et par délégation,

*La Directrice Générale de l'Action Sociale,
de l'Enfance et de la Santé*

Geneviève GUEYDAN

PREFECTURE DE POLICE

Arrêté n° 2008-00799 accordant des récompenses pour acte de courage et de dévouement.

Le Préfet de Police,

Vu le décret du 16 novembre 1901 modifié par le décret du 9 décembre 1924 ;

Vu le décret n° 70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de récompenses pour acte de courage et de dévouement ;

Arrête :

Article premier. — Des récompenses pour actes de courage et de dévouement sont décernées aux militaires de la Brigade de Sapeurs-Pompiers de Paris dont les noms suivent :

Médaille d'argent de 2^e classe :

— Sergent Gabin CHARPENTIER, né le 2 octobre 1978, 26^e Compagnie,

— Commandant Pascal SADON, né le 7 septembre 1962, Etat-major du 3^e groupement d'incendie

Médaille de bronze :

— Sergent-chef Benjamin BRAIDA, né le 20 juillet 1971, 9^e Compagnie,

— Caporal Mihiel BRIGEOT, né le 16 août 1985, 9^e Compagnie,

— Caporal Nicolas BRUNO, né le 28 décembre 1984, 10^e Compagnie,

— Adjudant-chef Jean-Michel CHATEAU, né le 19 février 1961, 4^e Compagnie,

— Adjudant Christophe GESLIN, né le 26 février 1965, 28^e Compagnie,

— Caporal-chef Michaël LE PALMEC, né le 20 avril 1986, 3^e Compagnie,

— Caporal-chef Raphaël MAURICE, né le 8 août 1979, 3^e Compagnie,

— Caporal Nicolas RAPPOLD, né le 7 août 1983, 5^e Compagnie,

— Caporal Thomas RENARD, né le 10 juillet 1985, 5^e Compagnie,

— Caporal-chef François TISSERAND, né le 2 août 1982, 24^e Compagnie.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 20 novembre 2008

Michel GAUDIN

Arrêté n° 2008-00821 modifiant l'arrêté n° 2008-00666 du 29 septembre 2008 réglementant les conditions de circulation, tous les dimanches et jours fériés, à compter du 5 octobre 2008, à l'occasion de la manifestation festive « Paris Respire », dans certaines voies des 3^e et 4^e arrondissements.

Le Préfet de Police,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route, notamment des articles R. 411-8, R. 411-18 et R. 411-25 ;

Vu l'ordonnance préfectorale n° 71-16757 du 15 septembre 1971 modifiée, réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique à Paris ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2008-00666 du 29 septembre 2008 réglementant les conditions de circulation dans certaines voies des 3^e et 4^e arrondissements tous les dimanches et jours fériés, à compter du 5 octobre 2008, à l'occasion de la manifestation sportive « Paris Respire » ;

Considérant que la tenue de cette manifestation implique de prendre les mesures de circulation et de stationnement nécessaires à son bon déroulement ;

Sur proposition du Directeur des Transports et de la Protection du Public ;

Arrête :

Article premier. — La mention « jours fériés » est supprimée dans les articles 1^{er} et 2 de l'arrêté n° 2008-00666 du 29 septembre 2008.

Art. 2. — Les autres dispositions de l'arrêté susvisé demeurent inchangées.

Art. 3. — Le Directeur des Transports et de la Protection du Public, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Police Urbaine de Proximité de la Préfecture de Police ainsi que le Directeur de la Voirie et des Déplacements de la Mairie de Paris sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 1^{er} décembre 2008

Pour le Préfet de Police
et par délégation,

Le Préfet, Directeur du Cabinet

Christian LAMBERT

Arrêté n° 2008-00822 portant réservation d'un emplacement pour le stationnement des véhicules de la Protection Civile, à Paris 15^e.

Le Préfet de Police,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2213-3 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route, notamment ses articles L. 325-1, L. 325-3, R. 411-25 et R. 417-10 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2002-10706 du 6 mai 2002 modifié, relatif aux sites énoncés au second alinéa de l'article L. 2512-14 du Code général des collectivités territoriales ;

Considérant qu'il importe, en vue d'assurer les meilleures conditions d'intervention de la Protection Civile, de réserver un emplacement de stationnement aux véhicules dudit service au plus près de ses locaux situés rue de Vaugirard, à Paris 15^e ;

Sur proposition du Directeur des Transports et de la Protection du Public ;

Arrête :

Article premier. — Un emplacement de stationnement est réservé pour les véhicules de secours de la Protection Civile dans la voie suivante :

— 15^e arrondissement :

- rue de Vaugirard au droit des numéros 240 et 242, en amont du bateau-pavé situé au n° 240, sur une longueur de quinze mètres.

Art. 2. — Sur l'emplacement cité à l'article 1^{er}, l'arrêt ou le stationnement des véhicules autres que ceux affectés à la Protection Civile est considéré comme gênant au titre de l'article R. 417-10 du Code de la route. Les véhicules en infractions feront l'objet d'une immobilisation et d'une mise en fourrière conformément aux dispositions des articles L. 325-1 à L. 325-3 du Code de la route.

Art. 3. — Le Directeur des Transports et de la Protection du Public, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation, le Directeur de la Police Urbaine de Proximité de la Préfecture de Police et le Directeur de la Voirie et des Déplacements de la Mairie de Paris, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ». Cette mesure prendra effet après sa publication et dès la mise en place de la signalisation correspondante.

Fait à Paris, le 1^{er} décembre 2008

Pour le Préfet de Police
et par délégation,

Le Préfet, Directeur du Cabinet

Christian LAMBERT

Arrêté n° 2008-00823 modifiant la circulation et le stationnement à titre provisoire rue de Grenelle, à Paris 7^e.

Le Préfet de Police,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route, notamment ses articles L. 325-1 à L. 325-3, R. 411-25 et R. 417-10 ;

Vu l'ordonnance préfectorale n° 71-16757 du 15 septembre 1971 modifiée, réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique à Paris ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2002-10706 du 6 mai 2002 modifié, relatif aux sites énoncés au 2^e alinéa de l'article L. 2512-14 du Code général des collectivités territoriales ;

Considérant que, dans le cadre de travaux de restructuration de deux bâtiments à usage de bureaux au droit des numéros 136 bis et 138 bis, rue de Grenelle, à Paris 7^e, il convient de neutraliser, à titre provisoire, la circulation et le stationnement dans cette voie ;

Considérant qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant la durée des travaux qui s'échelonnent jusqu'au 31 mars 2010 ;

Sur proposition du Directeur des Transports et de la Protection du Public ;

Arrête :

Article premier. — Le stationnement payant sera neutralisé entre les numéros 119 et 123, rue de Grenelle et la circulation y sera maintenue sur une file à sens unique de 3,50 mètres de largeur.

Art. 2. — Ces mesures sont applicables jusqu'à la fin des travaux, prévue le 31 mars 2010.

Art. 3. — Conformément aux dispositions de l'article R. 417-10 du Code de la route, les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux de 2^e classe et, lorsqu'une contravention aura été dressée, les véhicules en infraction pourront être enlevés et mis en fourrière dans les conditions prévues aux articles L. 325-1 et suivants du Code de la route.

Art. 4. — Le Directeur des Transports et de la Protection du Public, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation, le Directeur de la Police Urbaine de Proximité de la Préfecture de Police et le Directeur de la Voirie et des Déplacements de la Mairie de Paris, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris » et qui, compte tenu de l'urgence, sera également affiché aux portes de la Mairie et du Commissariat du 7^e arrondissement ainsi qu'aux portes de la Préfecture de Police (1, rue de Lutèce et quai du Marché Neuf). Ces mesures prendront effet après leur affichage, dès la mise en place de la signalisation correspondante et jusqu'à leur retrait.

Fait à Paris, le 1^{er} décembre 2008

Pour le Préfet de Police
et par délégation,

Le Préfet, Directeur du Cabinet

Christian LAMBERT

Arrêté n° 2008-00826 neutralisant provisoirement le stationnement sur le côté pair de la rue Rotrou, à Paris 6^e.

Le Préfet de Police,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route, notamment ses articles L. 325-1 à L. 325-3, R. 411-18, R. 411-25 et R. 417-10 ;

Vu l'ordonnance préfectorale n° 71-16757 du 15 septembre 1971 modifiée, réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique à Paris ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2002-10706 du 6 mai 2002 modifié, relatif aux sites énoncés au 2^e alinéa de l'article L. 2512-14 du Code général des collectivités territoriales ;

Considérant qu'une fuite est intervenue à l'occasion de travaux de rénovation du réseau de la Compagnie Parisienne de Chauffage Urbain au niveau de la rue Rotrou, à Paris 6^e ;

Considérant qu'il convient d'assurer la sécurité des abords de ce chantier situé à proximité du Sénat ;

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à la neutralisation provisoire des places de stationnement situées sur le côté pair de la rue Rotrou afin de permettre la poursuite du chantier ;

Sur proposition du Directeur des Transports et de la Protection du Public ;

Arrête :

Article premier. — Le stationnement est neutralisé sur le côté pair de la rue Rotrou, entre la place de l'Odéon et la rue de Vaugirard, afin de permettre de remédier à la fuite survenue à l'occasion des travaux de rénovation du réseau de la Compagnie Parisienne de Chauffage Urbain.

Art. 2. — Ces mesures seront applicables jusqu'à la fin des travaux prévue le 19 décembre 2008.

Art. 3. — Conformément aux dispositions de l'article R. 417-10 du Code de la route, les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux de 2^e classe et, lorsqu'une contravention sera dressée, les véhicules pourront être enlevés et mis en fourrière dans les conditions prévues aux articles L. 325-1 à L. 325-3 du Code de la route.

Art. 4. — Le Directeur des Transports et de la Protection du Public, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation, le Directeur de la Police Urbaine de Proximité de la Préfecture de Police et le Directeur de la Voirie et des Déplacements de la Mairie de Paris, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris » et, compte tenu de l'urgence, affiché aux portes de la Préfecture de Police (quai du Marché Neuf et 1, rue de Lutèce), du Commissariat et de la Mairie du 6^e arrondissement. Cette mesure prendra effet après son affichage, dès la mise en place de la signalisation correspondante et jusqu'au retrait de cette dernière.

Fait à Paris, le 3 décembre 2008

Pour le Préfet de Police
et par délégation,
Le Sous-Préfet,
Directeur Adjoint du Cabinet
Renaud VEDEL

Liste d'immeubles faisant l'objet d'arrêtés de péril pris au titre des articles L. 511-1 à L. 511-6 du Code de la construction et de l'habitation.

Immeuble sis 111, rue La Fayette, à Paris 10^e (arrêté du 19 novembre 2008).

Immeuble sis 64/70, passage Brady, à Paris 10^e (arrêté du 20 novembre 2008).

Immeuble sis 79 à 85, passage Brady, à Paris 10^e (arrêté du 20 novembre 2008).

Immeuble sis 88 à 92, passage Brady, à Paris 10^e (arrêté du 20 novembre 2008).

Liste d'immeubles faisant l'objet d'un arrêté relatif à l'insécurité des équipements communs et d'un arrêté de péril.

Immeuble sis 58 à 62, passage Brady, à Paris 10^e (arrêté de sécurité des équipements communs et arrêté de péril du 20 novembre 2008).

Immeuble sis 80 à 86, passage Brady, à Paris 10^e (arrêté de sécurité des équipements communs et arrêté de péril du 20 novembre 2008).

Adresse d'un immeuble faisant l'objet d'un arrêté abrogeant un arrêté de péril pris au titre des articles L. 511-1 à L. 511-6 du Code de la construction et de l'habitation.

Immeuble sis 5, rue de Tlemcen, à Paris 20^e (arrêté du 19 novembre 2008).

L'arrêté de péril du 22 juillet 2008 est abrogé par arrêté du 19 novembre 2008.

AUTRES ETABLISSEMENTS PUBLICS ORGANISMES DIVERS

Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris. — Tableau d'avancement au grade d'assistant socio-éducatif principal, au titre de l'année 2008.

- Mme Marianne ALAINE
- Mme Sandrine BISCOS
- Mme Patricia BLANDIN
- Mme Marie CHOUFFIER
- Mme Stéphanie COQUEUGNIOT
- Mme Lene COTTARD
- Mme Virginie FAVARD
- Mme Inès FRIGUI
- Mme Laurence HOFFMANN
- Mme Alix JAMOIS
- Mme Caroline LEGRAND
- Mme Carine LIBOUBAN
- Mme Dalila MAAZAOUI
- Mme Marie-Luce PELLETIER
- Mme Virginie PETTENUZO
- Mme Sandrine PICARD
- Mme Christelle PROST
- Mme Marie-Dominique SALMERON
- Mme Ketty TIBERINUS.

Fait à Paris, le 25 novembre 2008

La Directrice Générale

Hayet ZEGGAR

COMMUNICATIONS DIVERSES

Recensement annuel de la population — Opération 2009 à Paris — 15 janvier/21 février.

Depuis 2004, le recensement général et périodique de la population est remplacé par des enquêtes annuelles.

Dans les communes de 10 000 habitants ou plus — comme Paris et ses vingt arrondissements — la collecte des informations auprès de la population se déroule, chaque année, auprès d'un échantillon de 8 % de celle-ci, réparti sur l'ensemble du territoire.

Le chiffre de la population légale de la Capitale sera connu et authentifié par un décret à la fin de l'année 2008. A partir de 2009, ces résultats seront mis à jour chaque année, afin de pouvoir disposer d'une source d'information sur les habitants et les logements, actualisée en continu.

Si votre logement appartient à l'échantillon recensé cette année (1), vous allez prochainement recevoir les questionnaires traditionnels. Tout le monde n'étant pas interrogé la même année, il se peut que vous soyez recensé cette année et que des proches ou des voisins ne le soient pas. Toutefois, à une même adresse, tous les résidents sont sollicités simultanément.

Ainsi, à partir du jeudi 15 janvier 2009, les agents recenseurs, identifiables grâce à leur carte officielle tricolore avec photographie, déposeront à votre domicile les documents suivants : une feuille de logement, un bulletin individuel pour chaque personne vivant habituellement dans le logement, ainsi qu'une notice explicative sur le recensement et sur les questions qui peuvent vous interpeller. L'agent recenseur, si vous le souhaitez, pourra vous aider à remplir les questionnaires et les récupérera une fois remplis.

Si vous êtes souvent absent de votre domicile, vous pourrez confier vos questionnaires remplis, sous enveloppe cachetée, à une personne de votre immeuble qui les remettra à votre agent recenseur. Vous pourrez aussi les retourner directement à la mairie en demandant à l'agent recenseur de vous fournir une enveloppe T, dispensée d'affranchissement.

Votre réponse est importante. Pour que les résultats du recensement soient de qualité, il est indispensable que chacun remplisse avec sincérité les questionnaires qui lui sont fournis. Participer au recensement est un acte civique. Aux termes de la loi du 7 juin 1951, c'est également une obligation. Les agents recenseurs comme les personnels municipaux sont tenus au secret professionnel, toute violation les exposant à de lourdes sanctions pénales.

(1) Pour savoir si vous serez recensé(e) cette année ou pour obtenir des renseignements complémentaires, contactez votre mairie d'arrondissement ou appelez le 3975.

Direction des Ressources Humaines. — Avis modificatif portant sur le recrutement sans concours pour 50 emplois d'agents d'accueil et de surveillance de 2^e classe de la Commune de Paris (F/H), spécialité médiation sociale.

Un recrutement sans concours visant à pourvoir 50 emplois d'agents d'accueil et de surveillance de 2^e classe de la Commune de Paris (F/H), spécialité médiation sociale est ouvert.

Attributions du poste :

- médiation nocturne dans les quartiers réputés sensibles (plage horaire de 15 h 30 à 3 h du matin),
- veille technique et résidentielle nocturne,
- écoute et aide aux personnes en difficulté la nuit,
- créer un climat de confiance, prévenir les conflits et dégradations éventuelles,
- assurer la tranquillité et réduire les incivilités.

Ce recrutement est ouvert à tous les candidat(e)s remplissant les conditions générales d'accès à la Fonction publique :

- être français(e) ou ressortissant(e) d'un autre Etat membre de la Communauté Européenne au 31 décembre 2006 exclusivement, ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace Economique Européen (Islande, Liechtenstein, Norvège) ou de la Confédération suisse ou,

- être ressortissant(e) d'un autre Etat entré dans la Communauté Européenne au 1^{er} janvier 2007 (Bulgarie, Roumanie) et justifier, au plus tard à la date de début des épreuves, de bénéficier depuis au moins un an d'une autorisation de travail sur le territoire français d'une validité ininterrompue de 12 mois au moins ;

- jouir de ses droits civiques ;

- ne pas avoir de mentions incompatibles avec l'exercice des fonctions inscrites au bulletin n° 2 du casier judiciaire ;

- se trouver en position régulière au regard du Code du service national ;

- remplir les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice de la fonction.

Aucune condition de diplôme ou d'âge n'est requise pour postuler. La candidature comporte :

- une lettre de motivation faisant apparaître l'emploi postulé (indiquer « recrutement des agents de médiation sociale ») ;

- un curriculum vitae détaillé indiquant notamment le niveau d'étude, les formations suivies et les emplois occupés en précisant leur durée.

Le candidat peut joindre tout justificatif qu'il estime utile.

Ce dossier est à adresser sous enveloppe à la Direction des Ressources Humaines — Bureau du recrutement et des concours — Recrutement des agents de médiation sociale — 2, rue de Lobau, 75004 Paris, jusqu'au 23 décembre 2008. Feront l'objet d'un rejet les candidatures déposées ou expédiées par voie postale à la Direction des Ressources Humaines postérieurement à cette date (délai de rigueur, le cachet de la poste faisant foi).

Une commission effectuera, à partir du 12 janvier 2009, une première sélection à partir des dossiers de candidature. La sélection définitive sera faite à l'issue d'un entretien.

Seul(e)s seront convoqué(e)s à l'entretien les candidat(e)s dont les dossiers auront été retenus par la commission.

La liste des candidat(e)s retenu(e)s pour participer à l'entretien sera affichée à la Direction des Ressources Humaines — Bureau du recrutement et des concours — 2, rue de Lobau, 75004 Paris. Elle mentionnera la date et le lieu de l'audition.

Les lauréat(e)s recruté(e)s seront nommé(e)s stagiaires puis titularisé(e)s au bout d'un an si leur manière de servir a donné satisfaction. Pour être nommé(e)s, ils (elles) devront fournir les justificatifs attestant qu'ils (elles) remplissent les conditions générales d'accès à la Fonction publique mentionnées ci-dessus.

Direction des Ressources Humaines. — Avis d'ouverture d'un concours sur titres complété d'épreuves pour l'accès au corps des adjoints techniques de la Commune de Paris (F/H) — grade d'adjoint technique de 1^{re} classe — dans la spécialité monteur en chauffage.

Un concours sur titres complété d'épreuves pour l'accès au corps des adjoints techniques de la Commune de Paris (F/H) — grade d'adjoint technique de 1^{re} classe — dans la spécialité monteur en chauffage, sera ouvert à partir du 11 mai 2009 à Paris ou en proche banlieue, pour 10 postes.

Les candidat(e)s doivent être titulaires d'un diplôme de niveau V obtenu dans la spécialité monteur en chauffage.

Les candidat(e)s pourront s'inscrire par voie télématique sur www.paris.fr ou sur www.recrutement.paris.fr du 2 février au 5 mars 2009 inclus.

Les dossiers d'inscription pourront être également retirés ou demandés pendant cette même période à la Direction des Ressources Humaines — Bureau du recrutement et des concours — 2, rue de Lobau, 75196 Paris Cedex 04, de 9 h à 17 h, excepté les samedis, dimanches et jours fériés.

Les demandes de dossiers adressées par voie postale devront être accompagnées d'une enveloppe, format 32 x 22,5, libellée aux nom et adresse du (de la) candidat(e) et affranchie à 2,18 €. Les demandes d'inscription devront obligatoirement être établies au moyen des dossiers de candidature originaux propres à ce concours et délivrés par la Ville de Paris.

Feront l'objet d'un rejet, les dossiers d'inscription renvoyés par voie télématique, déposés ou expédiés à la Direction des Ressources Humaines après le 5 mars 2009 (délai de rigueur, le cachet de la poste faisant foi).

Direction des Ressources Humaines. — Avis d'ouverture de deux concours pour l'accès au corps des adjoints techniques (F/H) de la Commune de Paris, grade adjoint technique principal de 2^e classe — spécialité électricien spécialiste en automobile. — Rappel.

1^o/ Un concours externe pour l'accès au corps des adjoints techniques (F/H) de la Commune de Paris, grade adjoint technique principal de 2^e classe, dans la spécialité électricien spécialiste en automobile, sera ouvert pour 3 postes, à partir du 6 avril 2009 à Paris ou en proche banlieue.

Les candidat(e)s doivent être titulaires d'un diplôme de niveau V ou d'une qualification équivalente.

2^o/ Un concours interne pour l'accès au corps des adjoints techniques (F/H) de la Commune de Paris, grade adjoint technique principal de 2^e classe, dans la spécialité électricien spécialiste en automobile, sera ouvert pour 4 postes, à partir du 6 avril 2009 à Paris ou en proche banlieue.

Il est ouvert aux fonctionnaires et agent(e)s non titulaires de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale ou de la fonction publique hospitalière, comptant, au 1^{er} janvier 2009, au moins une année de services civils.

Les candidat(e)s pourront s'inscrire du 5 janvier au 5 février 2009 inclus par voie télématique sur www.paris.fr ou sur www.recrutement.paris.fr, rubrique « recrutement et concours - concours de la Ville de Paris - calendrier prévisionnel et première inscription ».

Les dossiers d'inscription pourront être également retirés ou demandés durant cette même période à la Direction des Ressources Humaines — Bureau du recrutement et des concours — 2, rue de Lobau, 75004 Paris, de 9 h à 17 h, excepté les samedis, dimanches et jours fériés.

Les demandes de dossiers adressées par voie postale devront être accompagnées d'une enveloppe, format 32 x 22,5, libellée aux nom et adresse du (de la) candidat(e) et affranchie à 2,18 €. Les demandes d'inscription devront obligatoirement être établies au moyen des dossiers de candidature originaux propres à chaque concours et délivrés par la Ville de Paris.

Feront l'objet d'un rejet, les dossiers d'inscription renvoyés par voie télématique, déposés ou expédiés à la Direction des Ressources Humaines après le 5 février 2009 (délai de rigueur, le cachet de la poste faisant foi).

Direction des Ressources Humaines. — Avis d'ouverture d'un concours sur titres interne pour l'accès au corps des cadres de santé (F/H) du Département de Paris dans la spécialité infirmier. — Rappel.

Un concours sur titres interne pour l'accès au corps des cadres de santé (F/H) du Département de Paris dans la spécialité infirmier sera ouvert pour 1 poste à partir du 6 avril 2009.

Il est ouvert aux fonctionnaires en activité ou en détachement relevant des corps des infirmier(-ère)s des administrations

parisiennes, des personnels de rééducation du Département de Paris (F/H) et des manipulateurs d'électroradiologie médicale du Département de Paris (F/H), titulaires du diplôme de cadre de santé, et comptant au 1^{er} janvier 2009 au moins 5 ans de services effectifs accomplis dans un ou plusieurs des corps précités.

Il est également ouvert aux agent(e)s non titulaires de la Commune ou du Département de Paris, titulaires de l'un des diplômes d'accès à l'un des corps précités et du diplôme de cadre de santé, ayant accompli au moins 5 ans de services publics effectifs en qualité de personnel de la filière infirmière, de rééducation ou médico-technique.

Les candidat(e)s pourront s'inscrire du 5 janvier au 5 février 2009 inclus par voie télématique sur www.paris.fr ou sur www.recrutement.paris.fr. Les dossiers d'inscription pourront également être retirés ou demandés pendant cette période à la Direction des Ressources Humaines — Bureau du recrutement et des concours — 2, rue de Lobau, 75004 Paris de 9 h à 17 h excepté les samedis, dimanches et jours fériés.

Les demandes de dossiers adressées par voie postale devront être accompagnées d'une enveloppe, format 32 x 22,5, libellée aux nom et adresse du (de la) candidat(e) et affranchie à 2,18 €. Les demandes d'inscription devront obligatoirement être établies au moyen des dossiers de candidature originaux propres à chaque concours et délivrés par la Ville de Paris.

Feront l'objet d'un rejet les dossiers d'inscription renvoyés par voie télématique, déposés ou expédiés par voie postale à la Direction des Ressources Humaines après le 5 février 2009 (délai de rigueur, le cachet de la poste faisant foi).

POSTES A POURVOIR

Direction des Affaires Culturelles. — Avis de vacance d'un poste d'agent de catégorie A (F/H).

Poste numéro : 18732.

LOCALISATION

Direction des Affaires Culturelles — Atelier de Restauration et de Conservation des Photographies de la Ville de Paris — 5, rue de Fourcy, 75004 Paris — Accès : métro Saint-Paul ou Pont-Marie.

NATURE DU POSTE

Titre : Restaurateur du Patrimoine.

Contexte hiérarchique : le restaurateur est placé sous la responsabilité du Directeur de l'A.R.C.P.

Attributions : il sera chargé : de diriger la section de conservation préventive ; d'identifier les matériaux photographiques à risques dans le cadre des études de conservation ; de proposer des interventions en liaison avec les responsables des fonds ; de restaurer les collections photographiques municipales.

Conditions particulières : déplacements fréquents au sein des institutions municipales.

PROFIL DU CANDIDAT

Formation souhaitée : restauration des photographies ; diplôme restaurateur IMP ou de l'Université.

Qualités requises :

N° 1 : sens du dialogue et des responsabilités ;

N° 2 : capacité à diriger une équipe ;

N° 3 : sens de l'organisation.

Connaissances particulières : compétences spécifiques concernant l'analyse et le traitement des fonds photographiques.

CONTACT

Mme Anne CARTIER-BRESSON, Directrice — Atelier de Restauration et de Conservation des Photographies — 5, rue de Fourcy, 75004 Paris — Téléphone : 01 44 61 81 20 — Mél : anne.cartier-bresson@paris.fr.

Poste à pourvoir à compter du 1^{er} février 2009.

Direction de la Voirie et des Déplacements. — Avis de vacance d'un poste de catégorie A (F/H) — Ingénieur des travaux ou Agent contractuel de catégorie A.

Poste : Chargé(e) de la division vélos — Agence de la mobilité — 40, rue du Louvre, 75001 Paris.

Contact : M. Olivier CHRETIEN/M. Nicolas ROY — Téléphone : 01 40 28 74 30/71 34 — Mél : olivier.chretien@paris.fr.

Référence : intranet : Ingénieur des travaux n° 18797.

Direction du Patrimoine et de l'Architecture. — Avis de vacance de deux postes d'administrateurs ou d'attachés principaux d'administrations parisiennes (F/H).

Service : Service des Ressources Humaines et de la Logistique.

Poste : chef du Service des Ressources Humaines et de la Logistique (F/H).

Contact : M. Christophe DERBOULE, Sous-Directeur des Ressources — Téléphone : 01 43 47 80 95.

Référence : B.E.S. 08-G.12.P1.

Service : Service Juridique et Financier.

Poste : chef du Service Juridique et Financier (F/H).

Contact : M. Christophe DERBOULE, Sous-Directeur des Ressources — Téléphone : 01 43 47 80 95.

Référence : B.E.S. 08-G.12.P3.

Direction de la Propreté et de l'Eau. — Avis de vacance d'un poste d'administrateur (F/H) de la Ville de Paris ou d'attaché principal d'administrations parisiennes (F/H).

Poste : chef du Service des Ressources Humaines,

Contact : M. Didier DELY, Directeur Adjoint de la Propreté et de l'Eau — Téléphone : 01 42 76 87 44/46.

Référence : DRH BES/DPE - 212.

Direction des Systèmes et Technologies de l'Information. — Avis de vacance d'un poste d'agent de catégorie B (F/H).

Poste numéro : 18703.

LOCALISATION

Direction des Systèmes et Technologies de l'Information — Sous-Direction du Développement et des Projets/Bureau des Projets de l'Habitant — 227, rue de Bercy, 75570 Paris Cedex 12 — Accès : Gare de Lyon, Quai de la Rapée.

NATURE DU POSTE

Titre : concepteur-développeur.

Contexte hiérarchique : sous la responsabilité du chef de projet (Elections, Etat Civil, Recensement Citoyen).

Attributions : au sein du « Bureau des Projets de l'Habitant » d'un effectif d'environ 30 agents, l'agent est placé sous l'autorité d'un chef de projet au sein de la section « Vie Locale » : l'agent travaillera à la conception, au développement et à l'intégration de projets ainsi qu'à la maintenance d'applications informatiques. Pour ces projets, l'agent assure : des tâches de spécification, de développement, d'intégration au système d'informations, de suivi de l'exécution de la mise en recette et en production, de reprise de données, de recette technique. Expérience requises : Savoir construire les spécifications d'un projet ; Savoir réaliser un prototype ; Savoir appliquer les méthodes, outils et procédures de développement et de maintenance sur des architectures N-tiers ; Maîtriser un langage de programmation (Java, .net) ; Savoir formaliser un projet d'évolution dans une démarche d'urbanisation ; Savoir concevoir et organiser les bases de données (Oracle, MySQL, SQL Server) ; Savoir mettre en œuvre une stratégie de tests (recette applicative et technique) dans un contexte de sous-traitance MOE.

PROFIL DU CANDIDAT

Qualités requises :

N° 1 : relationnelles.

CONTACT

Mme Maddy SAMUEL — Bureau 738 — Bureau des Projets de l'Habitant — 227, rue de Bercy, 75012 Paris — Téléphone : 01 43 47 64 35 — Mél : maddy.samuel@paris.fr.

Direction de la Prévention et de la Protection. — Avis de vacance de deux postes d'agent de catégorie B (F/H).

Poste numéro : 18712.

LOCALISATION

Direction de la Prévention et de la Protection — Espace Recherche et Formation — 87, boulevard Poniatowski, 75012 Paris — Accès : Métro Porte Dorée, Bus PC arrêt Claude Decaen.

NATURE DU POSTE

Titre : chargé(e) de formation.

Contexte hiérarchique : sous l'autorité de la responsable du centre.

Attributions : le(a) titulaire du poste aura pour missions de : former les agents des 5 corps spécialisés de la protection et de la prévention à l'application de la réglementation spécifique à Paris en matière de verbalisation qui est en évolution constante ; assurer la même formation aux agents des autres directions de la Ville concernées par la même réglementation ; former les ISVP et les AAS aux techniques comportementales (théorie et pratique) ; informer sur les risques d'attentats conventionnels et non conventionnels ; informer sur l'usage des drogues et leurs effets ; assurer l'évaluation auprès des publics concernés de la formation dispensée ; assurer le suivi administratif des formations ; informer sur la déontologie spécifique à l'exercice de leur métier, assurer les formations exigées par les textes relatifs à l'obtention des agréments en qualité d'agent chargé d'un service de police et de garde particulier.

PROFIL DU CANDIDAT

Formation souhaitée : niveau de connaissances générales dans le domaine juridique.

Qualités requises :

N° 1 : connaître la procédure pénale ;

N° 2 : avoir de bonnes capacités en relations humaines ;

N° 3 : qualités pédagogiques et disponibilités.

CONTACT

Mme Sylvie PENGAM — Espace Recherche et Formation — 87, boulevard Poniatowski, 75012 Paris — Téléphone : 01 53 33 54 33 ou 31 — Mél : sylvie.pengam@paris.fr.

Direction des Finances. — Avis de vacance de deux postes d'agent de catégorie B (F/H).

Deux postes identiques sont vacants : poste numéro 18739.

LOCALISATION

Direction des Finances — Sous-Direction des Ressources et des Réseaux — Mission Informatique — 17, boulevard Morland, 75004 Paris — Accès : Métro Sully-Morland - Bastille - Quai de la Rapée.

NATURE DU POSTE

Titre : Conseiller ALIZE (2 postes).

Contexte hiérarchique : le candidat travaillera en équipe, avec le chargé de mission informatique et le superviseur du centre d'assistance ALIZE.

Attributions : le candidat travaillera au Centre d'assistance du projet SI-Finances ALIZE (budget, dépense, recette, etc.). Le projet SI-Finances, ALIZE est l'un des grands projets du schéma directeur développé sous SAP. ALIZE est partagé entre tous les acteurs budgétaires et comptables de la collectivité parisienne. A ce titre, le candidat prendra en charge les demandes qui arrivent au centre d'assistance ALIZE. Il analysera les demandes et traitera les problèmes remontés pour y apporter une réponse de qualité dans les meilleurs délais. Dans le cas où le centre d'assistance détecte une anomalie ou souhaite une expertise, l'équipe projet constituée de la TMA et des experts applicatifs sera sollicitée. Le candidat travaillera donc en équipe avec les directions et l'équipe projet ALIZE.

Conditions particulières : une bonne connaissance des domaines budgétaires et comptables est fortement recommandée, et un goût prononcé pour l'informatique est nécessaire.

PROFIL DU CANDIDAT

Formation souhaitée : bonnes connaissances en budget et comptabilité publique.

Qualités requises :

N° 1 : qualités relationnelles ; aptitude à travailler en équipe ; sens du service.

N° 2 : esprit de synthèse, rigueur ;

N° 3 : maîtrise des outils bureautiques.

CONTACT

Muriel SLAMA, responsable de la Mission Informatique — D.F. — Sous-Direction des Ressources et des Réseaux — Mission Informatique — 103, avenue de France, 75013 Paris — Téléphone : 01 42 76 20 86 — Mél : murielslama@paris.fr.

Direction de la Jeunesse et des Sports. — Avis de vacance de deux postes d'agent de catégorie B (F/H).

1^{er} poste : numéro 18706.

2^e poste : numéro 18747.

LOCALISATION

Direction de la Jeunesse et des Sports — Sous-Direction de la Jeunesse — Mission citoyenneté — 50, avenue Daumesnil, 75012 Paris — Accès : Bastille - quai de la Rapée - Gare de Lyon.

NATURE DU POSTE

Titre : animateur(trice) coordinateur(trice) des Conseils des Jeunes des arrondissements.

Contexte hiérarchique : sous l'autorité directe de la responsable de la Mission citoyenneté.

Attributions : animation et fonctionnement du Conseil de la jeunesse d'arrondissement. Vous animez, motivez et encadrez les jeunes en étant à leur écoute, en faisant ressortir leurs préoccupations, en gérant les prises de parole et les conflits éventuels, en facilitant la mise en œuvre des projets. Vous mobilisez des jeunes par le biais de rencontres avec les associations de quartiers et les responsables de structures d'accueil des jeunes (antennes jeunes information, missions locales, P.A.I.O., B.I.J., espaces jeunes, maisons des associations...). Vous assurez le lien permanent entre la mairie d'arrondissement et les jeunes conseillers et assurez le fonctionnement du dispositif (préparation et participation à des réunions et des événements — colloques, forums —, rédaction de comptes rendus ; suivi du budget...). Vous assurez la coordination avec les différents acteurs locaux et travaillez l'articulation entre le Conseil des Jeunes de l'arrondissement et le Conseil Parisien de la Jeunesse. La participation ponctuelle à des événements parisiens est à prévoir en liaison avec la Mission citoyenneté et le cabinet de l'Adjointe au Maire de Paris chargée de la Jeunesse.

Conditions particulières : mobilité et disponibilité (réunions et événements ponctuels en soirée et le week-end sont possibles pour s'adapter aux disponibilités des jeunes).

PROFIL DU CANDIDAT

Formation souhaitée : de formation bac + 2, techniques informatiques souhaitées (maîtrise word et internet).

Qualités requises :

N° 1 : capacité rédactionnelle, d'autonomie, d'initiatives, esprit de synthèse et d'organisation ;

N° 2 : intérêt pour la démocratie, le développement de la citoyenneté et la vie locale ;

N° 3 : sens des relations humaines et publiques, du travail en équipe.

Connaissances particulières : connaissance du public jeune (13-25 ans) ; avoir justifié d'une expérience dans la mise en place d'actions de proximité et de projets en direction de la jeunesse.

CONTACT

Julia PERRET, responsable de la mission — Mission citoyenneté — Sous-Direction de la Jeunesse — 50, avenue de Daumesnil, 75012 Paris — Téléphone : 01 53 17 34 55.

Le Directeur de la Publication :

Nicolas REVEL